

# CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

## Procès-verbal Séance du 3 mars 2015

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

**Etaient présents** : M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN - A. ETCHEBERRY  
S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - B. CHAUVET  
E. BARTHES - V. GOUTEUX - JL. BOUDRY - E. DE MALEZIEUX  
W. GRANDPRE - F. ROGARD - B. MILCAMP - A. BOUSSER  
F. GUITTON - L. GAULIARD - JP. LAURENSEN - M. KUNG  
L. BERONJA - R. SUSS - C. PABON - M. CERAMI

**Absents excusés** : B. FRAMMERY, adjoint (procuration à M. COIN) - B. GUERQUIN  
(procuration à S. RALL) - E. DECOUZ (procuration à A. CHARILLON)  
D. POURCHER (procuration à E. IMOBERSTEG)

Mme la Maire remercie tout d'abord l'ensemble de l'équipe de direction ainsi que Mme HUARD, inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Ferney-Voltaire, présents à cette séance du Conseil municipal dans le cadre du budget 2015.

Elle présente aux membres du Conseil le nouveau Directeur Général des Services Gilles GOUDET, qui a pris ses fonctions le 2 février 2015.

### **1. INSTALLATION NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Mme la Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mme Delphine ALAMICHEL, Conseillère municipale, par courrier du 9 février 2015.

La démission d'un conseiller municipal ayant pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, le Conseil municipal procède à l'installation de M. François GUITTON, de la liste « Un nouvel élan pour Prévessin-Moëns », dans ses nouvelles fonctions.

Mme la Maire fait également part de la démission de Mme Emmanuelle VANESSE de ses fonctions de conseillère municipale, par courrier reçu le 27 février 2015. Mme Anabel RAPOSO, suivante de la liste précitée, a immédiatement démissionné.

M. Lionel GAULIARD, candidat suivant, a été appelé à remplacer la démissionnaire et a fait connaître son accord. Le Conseil municipal procède à son installation dans ses fonctions de Conseiller municipal.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est approuvé :

- INSTALLATION NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 27/01/2015
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- ELECTION DU DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
- ELECTION DU DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LE JORAN

- FINANCES :
  - A. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014
  - B. AFFECTATION RESULTATS 2014
  - C. VOTE DES TAUX 2015
  - D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CREDITS DE PAIEMENT
  - E. BUDGET PRIMITIF 2015
  - F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- NOUVELLE ECOLE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES BATIMENTS
- TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE 3 TERRAINS DE TENNIS ET D'UN MUR D'ENTRAINEMENT : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ
- CO-FINANCEMENT ATTENTES EAUX PLUVIALES : CONVENTION DE MANDAT CCPG / COMMUNE
- PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR SERVICES ADMINISTRATIFS - DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

### **3. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Est nommée A. BOUSSER.

### **4. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 27/01/2015**

Mme BERONJA souhaite que dans le résumé de la commission scolaire du 19/01/2015, concernant le paiement des APE, soit ajoutée la phrase « La Commission, quant à elle, était plutôt défavorable ». Suite à cette modification qui sera intégrée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **5. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **a. Commission Santé - Solidarité du 02/02/2015 et CCAS du 05/02/2015 (C. MARTIN)**

C. MARTIN informe le Conseil des points abordés lors de ces réunions :

- adoption du budget du CCAS ;
- cours de français pour les étrangers : ils ont commencé et connaissent un grand succès ;
- repas canadien : organisé pour les bénévoles et les membres du Conseil d'Administration du CCAS ;
- soirée espagnole : organisée par JL. BOUDRY ;
- jardins familiaux : les travaux sont en cours et une cinquantaine de parcelles seront attribuées.

Mme la Maire remercie JL. BOUDRY pour son investissement dans l'organisation de la soirée espagnole.

#### **b. CMJ du 04/02/2015 (A. ETCHEBERRY)**

A. ETCHEBERRY présente au Conseil les différents points abordés lors de la dernière réunion du CMJ :

- journée nettoyage du 30/05/2015 : elle rappelle que cette manifestation est une initiative des membres du CMJ afin de participer à la propreté de la Commune ;
- page du CMJ dans le journal municipal : interview de Mme CONRAUD, principale du collège le Joran ;

Elle informe ensuite des prochaines réunions concernant le scolaire :

- Commission scolaire du SIVOM du 04/03/2015 : harmonisation des tarifs cantine en vue de la nouvelle cuisine centrale ;
- Comité de pilotage des nouveaux rythmes scolaires le 09/03/2015 ;

- groupe de travail sur la sécurisation de la circulation autour de l'école des Grands Chênes le 11/03/2015 ;
- Commission scolaire le 30/03/2015.

**c. Commissions Finances - Administration générale des 02 et 23/02/2015 (M. COIN)**

M. COIN précise au Conseil que les points abordés lors des 2 dernières réunions de la Commission Finances seront discutés lors de la présente séance.

Il informe de la date de la prochaine Commission le 19/03/2015 pour l'attribution des subventions 2015.

Administration générale : il rappelle les dates des élections départementales les 22 et 29/03/2015.

**d. Commission Travaux voirie - déplacements - sécurité du 11/02/2015 (E. IMOBERSTEG)**

E. IMOBERSTEG présente au Conseil les différents points abordés par la Commission :

- Voirie :
  - marquage horizontal et signalisation verticale ;
  - diagnostic de la voirie ;
  - four de Brétigny : le pourtour du four n'a pas encore été réalisé, à cause de problèmes de canalisations ;
  - projet route Bellevue ;
  - sécurisation du chemin de Magny ;
  - Grands Chênes : sécurisation aux abords de l'école ;
  - étude du plan de déplacement urbain.
- Sécurité :
  - présentation du projet de vidéo-surveillance ;
  - contrôles de vitesse, notamment route de Ferney.
- Réunion avec le Conseil Général : limitation de vitesse à 70 km/h sur la route du sénateur FOUILLOUX et accords préalables pour les futurs projets (route Bellevue, route des Marlis...)
- CERN : construction d'un rond-point à la place des feux tricolores et aménagement d'un passage piétons-vélos souterrain.

**e. Commission Travaux bâtiments - développement durable du 11/02/2015 (S. RALL)**

S. RALL présente les points abordés par la Commission :

- travaux en cours :
  - extension de la salle polyvalente G. LAVERRIERE : livraison prévue fin mars et information aux utilisateurs ;
  - nouvelle école : le chantier a débuté le 27/01/2015, l'accès des voiries est en phase d'être achevé et la plateforme de vie pour les ouvriers a été installée ;
  - agrandissement de l'ancienne mairie de Vésegnin : les besoins ont été revus en fonction des associations qui occuperont les locaux. Des demandes de subventions complémentaires ont été faites au Conseil général et ont abouti positivement ;
  - accueil de loisirs du Prieuré : mise en conformité des sanitaires ;
- révision du budget investissement pour les travaux de réhabilitation de bâtiments (école des Grands Chênes, ancienne mairie de Vésegnin, ferme communale, église, accueil de loisirs du Prieuré, groupe scolaire de la Bretonnière).

**f. Commission Economie locale - Intercommunalité du 24/02/2015 (V. GOUTEUX)**

V. GOUTEUX présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- rencontre avec les commerçants : Mme GOUTEUX a échangé avec une trentaine d'entre eux ;
- association des commerçants : la réunion prévue le 16/03/2015 a pour objectifs la mise en place d'actions afin de la relancer, sous l'impulsion de la Mairie.

**g. Commission Communication du 24/02/2015 (A. CHARILLON)**

Mme la Maire présente les différents points abordés par cette commission, portant principalement sur le prochain journal municipal :

- choix de la photo de couverture ;
- tables rondes ;
- présentation du budget primitif ;
- distribution du journal ;
- page de la minorité.

**h. Commission Culture du 25/02/2015 (L. ANSELLEM)**

L. ANSELLEM présente les différents points abordés par cette commission :

- fête de la musique du 20/06/2015 : dès l'après-midi, mise en place de « scènes de rue ». Au parc du château, vers 17h, aura lieu la « mini soirée des talents » avec la participation de collégiens, suivie de 2 groupes de musique : un auteur-compositeur et un interprète de reprises ;
- fête nationale : le 13/07/2015, sur le thème de la paix, choisi par les membres du CMJ ;
- cinéma en plein air : 2 séances sont prévues. Le 31/07/2015 sera projetée la comédie « 100 % cachemire » et le 28 août le film d'animation « M. Peabody et Sherman : les voyages dans le temps ». Elles seront précédées d'un repas canadien ;
- journées du patrimoine : le thème national sera « Patrimoine du 21<sup>ème</sup> siècle, une histoire d'avenir. » Elles seront organisées conjointement avec les villes de Ferney-Voltaire et d'Ornex et l'office du tourisme du Pays de Voltaire. Un parcours reliant les communes sera mis en place ainsi que des activités et des découvertes communes.

L. ANSELLEM informe de la prochaine commission Culture, le 02/04/2015 à 19h.

Mme la Maire précise que l'organisation des journées du patrimoine illustre la volonté de la Commune de travailler en partenariat avec les autres communes du Pays de Gex, notamment pour les projets culturels.

**i. Commission Urbanisme cœur de village du 25/02/2015 (JC. CHARLIER)**

JC. CHARLIER présente les différents points abordés par la Commission :

- 6 déclarations préalables ont été étudiées, dont 2 ont reçu un avis défavorable ;
- 12 demandes de permis de construire dont :
  - un programme de 55 logements au chemin des Pugins, avec 30 % de logements sociaux et la conclusion d'un PUP,
  - un programme au cœur de Brétigny de 4 logements, 9 de ces demandes ont reçu un avis favorable.
- 2 demandes d'urbanisme opérationnel dont une a reçu un avis favorable.

JC. CHARLIER précise que le nombre de divisions de parcelles est en augmentation. Une réflexion est également en cours sur la mise en place de logements « intermédiaires ».

Il informe de la date de la prochaine commission, le 25/03/2015.

**j. Comité du SIVOM (M. COIN)**

M. COIN informe des points abordés lors de la réunion du comité du 18/02/2015, portant essentiellement sur les Finances :

- compte administratif 2014 : excédent en fonctionnement de 150 705 € et en investissement de 101 729 € ;
- budget primitif 2015 :
  - fonctionnement : 2 180 000 €
  - investissement : 2 445 000 €
- montant de la dette au 1<sup>er</sup>/01/2015 : 3 889 796 €. En 2015, 2 nouveaux emprunts seront contractés : un pour le COSEC d'un montant de 500 000 € et un pour la cuisine centrale d'un montant de 970 000 € ;
- l'enveloppe globale de participation des Communes est restée stable à 1 550 000 €. La participation de Prévessin-Moëns s'élève à 611 476 € (en légère baisse par rapport à 2014) ;
- compte de résultat du centre infirmier de Ferney-Voltaire, auquel le SIVOM participe.

#### **k. CCPG (A. CHARILLON)**

- Réunion du 26/02/2015 animée par Vincent SCATTOLIN, vice-président en charge du développement et de l'aménagement du territoire, et par le cabinet STRATORIAL, en présence des Maires et des DGS des communes : présentation et travail autour du projet de schéma de mutualisation. La 1<sup>ère</sup> étape était de choisir entre un transfert total de compétence urbanisme à la CCPG ou la création d'un service commun en fonction des besoins de chaque commune (instruction des permis, Autorisations de Droits du Sol (ADS)...) avec une possibilité de mutualiser les agents. Seules les petites communes ont fait part d'un besoin de ce service.
- Séminaire du 28/02/2015 : création de groupes de travail sur les thèmes suivants :
  - pour un territoire vivant, équipé et habité
  - pour un territoire performant, structuré et préservé
  - pour un territoire d'innovation entreprenant et partenarial
  - pour un territoire rayonnant, accueillant et solidaire.
- Election des vice-présidents, suite à l'application de la réduction du nombre de conseillers communautaires : Mme Isabelle PASSUELO a été réélue vice-présidente en charge de la petite enfance et des affaires sociales.

#### **6. ELECTION DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

Madame la Maire informe que suite à la démission de Mme Delphine ALAMICHEL, le Conseil municipal doit élire un nouveau délégué chargé des questions de défense.

*Délibération : le Conseil municipal élit par 29 voix, au scrutin public, Mme Agathe BOUSSER en qualité de déléguée chargée des questions de défense.*

#### **7. ELECTION DELEGUE CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE LE JORAN**

Madame la Maire informe que suite à la démission de Mme Emmanuelle VANESSE, le Conseil municipal doit élire un nouveau délégué titulaire au Conseil d'administration du Collège Le Joran.

*Délibération : le Conseil municipal élit par 29 voix, au scrutin public, M. Mario CERAMI en qualité de délégué titulaire au Conseil d'administration du Collège Le Joran.*

#### **8. FINANCES :**

##### **A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2014**

M. COIN commente les documents, remis à tous les membres du Conseil Municipal, tels qu'ils ont été présentés en commission Finances le 23/02/2015 :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BUDGET 2014</b>	<b>CA 2014</b>
70	Produit de gestion courante	386 000,00	469 194,88
73	Impôts et taxes	4 790 522,00	4 839 988,52
74	Dotations & subventions	3 309 047,00	3 362 876,95
75	Autres produits de gestion courantes	115 000,00	120 775,10
013	atténuation de charges	69 000,00	159 259,11
77	produits exceptionnels	6 500,00	20 890,21
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	806,43	12 268,21
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>8 676 875,43</b>	<b>8 985 252,98</b>
002	Excédent antérieur reporté	997 193,57	997 193,57
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 674 069,00</b>	<b>9 982 446,55</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BUDGET 2014</b>	<b>CA 2014</b>
011	Charges à caractère général	2 323 000,00	1 893 152,73
012	Charges de personnel	2 755 000,00	2 679 117,69
014	Atténuation de produits	880 000,00	876 613,00
65	Autres charges de gestion courante	1 382 500,00	1 255 682,34
66	Charges financières	146 000,00	131 987,60
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 888,93
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>7 491 500,00</b>	<b>6 838 442,29</b>
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	275 000,00	282 978,29
023	Virement section d'investissement	1 848 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	59 569,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>9 674 069,00</b>	<b>7 121 420,58</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BUDGET 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>RAR</b>
13	Subventions d'investissement	1 668 568,00	283 925,29	837 608,00
20/21	Immobilisations	50 000,00	42 013,15	
16	Emprunts	750 000,00		
10	Dotations et fonds propres	2 300 115,81	1 945 842,55	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 848 000,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	275 000,00	282 978,29	
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	549 468,76	
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>7 891 683,81</b>	<b>3 104 228,04</b>	<b>837 608,00</b>
R001	Excédent n-1	1 377 102,62	1 377 102,62	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 268 786,43</b>	<b>4 481 330,66</b>	<b>837 608,00</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2014	CA 2014	RAR
20	Immobilisations incorporelles	36 300,00	22 638,87	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	497 800,00	286 382,48	28 100,00
23	Immobilisations en cours	435 000,00	0,00	0,00
	Dépenses d'équipement votées par opération	7 011 400,00	2 467 558,04	1 914 530,00
16	Remboursement d'emprunts	160 838,15	159 286,07	480,00
27	Immobilisations financières	1 000,00	44,00	
020	Dépenses imprévues	111 000,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	806,43	12 268,21	
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	549 468,76	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>9 268 786,43</b>	<b>3 512 288,28</b>	<b>1 948 110,00</b>
D001	Déficit n-1			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 268 786,43</b>	<b>3 512 288,28</b>	<b>1 948 110,00</b>

Suite à cette présentation, JP. LAURENSEN demande pourquoi certains travaux prévus en dépenses de bâtiments n'ont pas été effectués. M. COIN explique que ces dépenses n'apparaissent pas dans les reports car elles n'ont effectivement pas été engagées mais elles sont bien prévues en 2015, notamment les travaux de réhabilitation de la toiture de la Mairie.

La Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2014.

La Maire revient dans la salle du conseil municipal.

M. COIN laisse la parole à Mme HUARD pour le compte de gestion. Elle met en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion qu'elle a établi, l'ensemble étant parfaitement cohérent.

*Délibération : le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que présentés (compte administratif et compte de gestion).*

## B. AFFECTATION RESULTATS 2014

M COIN présente au Conseil le compte administratif 2014 qui fait ressortir :

- *En section d'investissement*

Total des recettes	:	3 104 228.04 €
Total des dépenses	:	- 3 512 288.28 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	:	<b>- 408 060.24 €</b>

Excédent d'investissement 2013 reporté	:	+ 1 377 102.62 €
--	---	------------------

Résultat de clôture	:	+ 969 042.38 €
- Dépenses reportées	:	- 1 948 110.00 €
+ Recettes reportées	:	+ 837 608.00 €
<b>Restes à réaliser</b>	:	<b>- 1 110 502.00 €</b>
<b>Soit un résultat cumulé d'investissement</b>	:	<b>- 141 459.62 €</b>

- *En section de fonctionnement*

Total des recettes	:	8 985 252.98 €
Total des dépenses	:	- 7 121 420.58 €
<b>Résultat net de l'exercice</b>	:	<b>+ 1 863 832.40 €</b>
+ Excédent 2013 reporté	:	+ 997 193.57 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	:	<b>+ 2 861 025.97 €</b>

M. COIN propose au Conseil municipal d'affecter par délibération le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

- 1 541 459.62 € à l'investissement (compte 1068) de façon à couvrir le déficit d'investissement et à reporter les crédits épargnés pour le nouveau groupe scolaire ;
- le reste, soit 1 319 566.35 €, sera repris en recettes de fonctionnement.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

### **C. VOTE DES TAUX**

M. COIN propose au Conseil municipal de maintenir les taux communaux appliqués en 2014 pour les taxes foncières et la Cotisation Foncière des Entreprises, soit :

- Taxe foncière bâtie communale : 11.88 %.
- Taxe foncière non bâtie : 39.21 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17.85 %.

Concernant la taxe d'habitation, le Conseil municipal, par délibération n° 03-09/2014 du 9 septembre 2014, a décidé d'augmenter le taux d'abattement facultatif à la base de 10 à 15 %. En contrepartie, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de manière à ce que cela reste neutre pour les résidences principales, soit :

- Taxe d'habitation : 12.42 % (au lieu de 11.77%).

Mme la Maire précise que le but est d'encourager les personnes à se déclarer en résidence principale. Elle ajoute qu'une réflexion est en cours afin de sensibiliser les nouveaux habitants, lors de leur arrivée sur la Commune, sur les conséquences de cette déclaration (CFG, DGF).

JP LAURENSEN souligne que si l'augmentation du taux aura une incidence globalement neutre il y aura cependant quelques fluctuations sur le montant de la taxe d'habitation.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

### **D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CREDITS DE PAIEMENT**

M. COIN explique au Conseil qu'un des principes des Finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des dépenses la 1<sup>ère</sup> année puis reporter les crédits d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il précise que l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Ces procédures sont encadrées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

M. COIN propose de délibérer sur les 2 AP/CP suivants :

#### **a. Nouvelle Ecole**

Par délibération n° 06-06/2013 du 4 juin 2013, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une autorisation de programme pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la zone des Acculats.

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du montant prévisionnel actualisé des travaux, il propose de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :



N° AP : AP2013-1 Libellé : Nouvelle école	Dépenses prévisionnelles TTC - Juin 2013	Dépenses prévisionnelles TTC - Février 2014	Dépenses prévisionnelles TTC - Février 2015
Montant de l'AP	10 200 000.00 €	10 200 000.00 €	12 000 000.00 €
Reprise antérieur	12 457.37 €	12 457.37 €	12 457.37 €
CP 2013	147 542.63 €	54 681.54 €	54 681.54 €
CP 2014	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	1 073 577.25 €
CP 2015	3 340 000.00 €	3 340 000.00 €	7 000 000.00 €
CP 2016	2 020 000.00 €	2 020 000.00 €	3 400 000.00 €
CP 2017	10 000.00 €	10 000.00 €	459 283.84€
CP 2018	230 000.00 €	230 000.00 €	- €
CP 2019	1 250 000.00 €	1 250 000.00 €	- €
CP 2020	1 190 000.00 €	1 282 861.09 €	- €

Il précise que ces dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement, la DETR (330 000 € école et 80 000 € cuisine) et la dotation territoriale (150 000 €), des participations privées prévues par des PUP (615 000 €) et l'emprunt.

Il propose de délibérer pour mettre à jour cette AP/CP.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

#### **b. Route de l'Europe**

M. COIN propose au Conseil municipal d'ouvrir pour 2015 l'autorisation de programme et les crédits de paiement suivants :

N° AP : AP2015-2 Libellé : Route de l'Europe	Dépenses prévisionnelles
Montant de l'AP	822 400.00 €
Reprise antérieur (2014)	17 820.00 €
CP 2015	100 000.00 €
CP 2016	704 580.00 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, une subvention du Conseil général (72 150 €), des participations du CERN (250 000 € et 60 000 €), de la commune de St Genis Pouilly (15 000 €) et l'autofinancement.

Mme la Maire ajoute que le CERN, suite à plusieurs rencontres, a accepté de revoir à la hausse sa participation à ce projet.

JP. LAURENSEN remarque que les travaux programmés route Bellevue auraient pu également faire l'objet d'une AP/CP sur 2015-2016, au vu de l'importance de ce projet qui sera difficilement réalisable en une année.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

#### **E. BUDGET PRIMITIF 2015**

M. COIN indique en préambule qu'une modification doit être apportée à ce qui était indiqué dans les documents annexés à la note de synthèse, concernant les redevances pour occupation du domaine public versées par Orange à la Commune. Il explique que jusqu'à présent leur montant était calculé par le SIEA en fonction des longueurs de câbles téléphoniques situées sur le territoire communal. Cependant la société Orange a exercé un recours gracieux contre le calcul effectué. Les recettes, facturées en 2014 pour un montant de 70 000 €, doivent donc être annulées provisoirement. Elles devront être prévues en dépenses en charges exceptionnelles et les crédits seront pris dans les dépenses imprévues. Lorsque le montant réel sera connu, il sera remis au budget.

Mme HUARD précise que toutes les communes ayant des lignes téléphoniques Orange enterrées rencontrent le même problème.

M. COIN procède ensuite à la lecture des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en les commentant :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BUDGET 2014</b>	<b>BP 2015</b>
70	Produit de gestion courante	386 000,00	425 000,00
73	Impôts et taxes	4 790 522,00	4 826 800,00
74	Dotation & subventions	3 309 047,00	3 468 500,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	125 000,00
013	atténuation de charges	69 000,00	40 000,00
77	produits exceptionnels	6 500,00	5 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	806,43	396,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>8 676 875,43</b>	<b>8 890 696,00</b>
002	Excédent antérieur reporté	997 193,57	1 319 566,35
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 674 069,00</b>	<b>10 210 262,35</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BUDGET 2014</b>	<b>BP 2015</b>
011	Charges à caractère général	2 323 000,00	2 357 000,00
	Entretien bâtiment		100 000,00
	Entretien voies et réseaux		244 000,00
012	Charges de personnel	2 755 000,00	3 190 000,00
	Masse salariale		2 840 000,00
	Intervenants extérieurs		250 000,00
	Assurance et médecine travail		30 000,00
	Agents recenseurs		40 000,00
014	Atténuation de produits	880 000,00	900 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 382 500,00	1 364 870,00
66	Charges financières	146 000,00	185 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>7 491 500,00</b>	<b>8 001 870,00</b>
022	Dépenses imprévues	59 569,00	250 000,00
023	Virement section d'investissement	1 848 000,00	1 672 392,35
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	275 000,00	286 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>9 674 069,00</b>	<b>10 210 262,35</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Reports</b>	<b>BP 2015</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>837 608,00</b>	<b>790 000,00</b>
	Groupe scolaire	72 000,00	
	Participation PUP	36 195,00	
	Autres participation (ERDF pour route du Maroc)	25 734,00	
	Subvention pour extension Eclat	570 000,00	280 000,00
	Subvention pour terrain de foot	15 000,00	
	Subv agrandissement SPGL (15% du HT)	118 679,00	
	Participation PAE		510 000,00
<b>20/21</b>	<b>Immobilisations</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>		<b>6 000 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations et fonds propres</b>		<b>2 141 459,62</b>
	10222 FCTVA		400 000,00
	10226 Taxe d'Aménagement		200 000,00
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		1 541 459,62
<b>O21</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 672 392,35</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>286 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>		<b>7 000 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>837 608,00</b>	<b>17 889 851,97</b>
<b>R001</b>	<b>Excédent n-1</b>		<b>969 042,38</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>837 608,00</b>	<b>18 858 894,35</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Reports</b>	<b>BP 2015</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>28 100,00</b>	<b>350 000,00</b>
	Terrains ou terrain de voirie	1 500,00	10 000,00
	Mobilier urbain et candélabres	24 500,00	120 000,00
	Autres matériels mobilier	2 100,00	220 000,00
	<b>Dépenses d'équipement votées par opération</b>		<b>9 957 000,00</b>
	<b>BATIMENT</b>	<b>1 235 000,00</b>	<b>7 756 000,00</b>
	294 Agrandissement GS Grands Chênes	15 000,00	
	304 SPGL vestiaires et salle réception	597 000,00	
	306 Nouvelle école		7 000 000,00
	308 Centre Loisirs Prieuré		30 000,00
	311 Centre Eclat	623 000,00	280 000,00
	319 Réhabilitation des Grands chênes		80 000,00
	320 Réhabilitation des bâtiments communaux		306 000,00
	326 Réhabilitation CTM		50 000,00
	327 Travaux Bretonnière		10 000,00
	<b>TERRAIN</b>	<b>330 130,00</b>	<b>100 000,00</b>
	295 Cimetière : déviation réseaux et mise en confo accessibilité	5 000,00	
	307 Terrain foot synthétique	50 000,00	
	321 Réhabilitation des tennis	246 430,00	100 000,00
	322 Réaménagement jardins familiaux	28 700,00	
	<b>VOIRIE</b>	<b>153 700,00</b>	<b>1 895 000,00</b>
	273 Recalibrage de la route du Maroc	5 000,00	
	291 Aménagements sécuritaires	13 000,00	30 000,00
	293 Viabilisation du Chemin du Clos	55 000,00	
	298 PAE projet Vésegnin		510 000,00
	315 Aménagement chemin des Perrières	12 000,00	
	314 Route de l'Europe Piste Cyclable	50 000,00	50 000,00
	318 Route Bellevue	12 700,00	780 000,00
	325 Voirie diverse	6 000,00	70 000,00
	328 Aménagement Sous le Clos		25 000,00
	329 Vidéo protection		100 000,00
	330 Allée piétonne parc du château		230 000,00
	331 Abribus		100 000,00
	<b>RESEAUX</b>		<b>206 000,00</b>
	282 Extension et renforcement réseaux électriques		50 000,00
	284 Modernisation éclairage public	2 000,00	50 000,00
	300 Route de la Fontaine - Enfouissement réseaux	5 700,00	
	313 Eaux Pluviales chemin de la Garenne	98 000,00	
	324 Eaux Pluviales chemin des Perrières	90 000,00	
	332 Mise en séparatif EU EP avec CCPG		6 000,00
	333 Assainissement rue du château		100 000,00
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>480,00</b>	<b>170 000,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>240 996,35</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>396,00</b>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>		<b>7 000 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 948 110,00</b>	<b>17 748 392,35</b>
<b>D001</b>	<b>Déficit n-1</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 948 110,00</b>	<b>17 748 392,35</b>

A la lecture des différents chapitres et du détail donné pour chaque opération, M. COIN commente les chiffres.

Les remarques suivantes sont faites :

- Chapitre relatif aux recettes de fonctionnement, ligne 7067 : à la question de R. SUSS concernant le paiement des activités péri-éducatives, A. ETCHEBERRY explique que pour l'instant la Commission scolaire n'a fait qu'émettre un avis mais la décision n'a pas encore été prise. Elle rappelle qu'en effet l'exécutif a engagé une réflexion dans ce sens. Une prévision de cette recette a été anticipée en fonction de cette hypothèse, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure. Mme la Maire ajoute que pour la tranche la plus élevée, le montant de la participation ne serait que de l'ordre de 140 € par an et par enfant. Elle ajoute que les communes voisines (Saint Genis-Pouilly, Ornex, Ferney-Voltaire) ont déjà mis en place le paiement de ces activités.
- Ligne 7381 : taxe additionnelle aux droits de mutation : M. COIN explique que ces recettes ne sont pas prévisibles et que la prudence reste préférable pour ce genre de ressources, vu les fluctuations constatées.
- Ligne 7411 : M. COIN répond à R. SUSS que pour cette année la baisse de la dotation de 140 000 € ne sera pas compensée par l'augmentation de la population.
- Charges de personnel : JP. LAURENSON remarque qu'elles sont en augmentation de 15,79 %. Il ne conteste pas les besoins de la Commune mais souhaite une meilleure lisibilité sur l'organisation, l'utilisation de ce budget et la rémunération du personnel.
- Concernant les recettes, M. COIN explique à JP. LAURENSON que celles des PUP n'apparaissent pas sur le budget 2015 car elles sont payables l'année suivant l'obtention du permis de construire. Elles seront ainsi inscrites sur les budgets 2016 et 2017.
- Aménagement du parc du château : JP. LAURENSON rappelle son désaccord sur l'aménagement tel qu'il est envisagé et regrette qu'un trottoir le long de la route de la Fontaine ne soit pas prévu. La Maire explique qu'il s'agit d'une demande des habitants de réhabiliter l'accès par le parc, permettant ainsi de le revaloriser. La création d'un trottoir n'est pas forcément exclue si le chemin dans le parc ne s'avérait pas suffisant. JP. LAURENSON ajoute que le parc est interdit aux chiens, point qu'il faudra revoir si on veut y faire passer les usagers. La Maire répond que pour y remédier, l'accès du parc aux chiens pourrait être autorisé uniquement sur le chemin le traversant.  
L. ANSELLEM demande à JP. LAURENSON pourquoi ce trottoir n'a pas été créé lors de la construction de l'école de la Bretonnière. Il explique que l'équipe municipale pensait à cette époque que les gens passeraient par le parc. C'est pourquoi ils avaient finalement prévu sa mise en place par la suite.
- Réhabilitation des terrains de tennis : JP. LAURENSON souligne le montant global élevé de cette opération. Il s'interroge également sur la gestion future du club de tennis. La Maire explique que l'association de Ferney-Voltaire a proposé de s'en occuper et plusieurs personnes ont été rencontrées pour l'éventualité de la création d'une nouvelle association.

M. COIN remercie le personnel de la direction des Finances de la Commune : Marie-Pierre MARTINELLI, Houaïda LAHBIB et Manon CONSALVI, pour le travail accompli dans la préparation du budget.

Il procède au vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 10 210 262.00 €.
- Section d'investissement : 19 696 502.00 €.

*Délibération : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif, sauf :*

- *en fonctionnement :*

- *recettes de fonctionnement : 6 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, C. PABON, M. CERAMI) et 23 voix pour,*
- *dépenses de fonctionnement : 6 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, C. PABON, M. CERAMI) et 23 voix pour,*

- *en dépenses d'investissement :*

- *opération 321 (Réhabilitation des tennis) : 5 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, M. CERAMI) et 24 voix pour,*
- *opération 329 (Vidéo protection) : 4 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA), 1 abstention (C. PABON) et 24 voix pour,*
- *opération 330 (Allée piétonne parc du Château) : 6 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, C. PABON, M. CERAMI) et 23 voix pour*

## **F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. COIN rappelle tout d'abord que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention de la Commune.

Il présente le tableau ci-dessous, reprenant les propositions faites par la commission, du 23/02/2015 et précise notamment :

- Amicale du Personnel de Prévessin-Moëns (APPM) : lors de la création de l'association, il avait été convenu avec la municipalité que la Commune verserait une subvention annuelle calculée sur 2 % de la masse salariale en contrepartie d'une participation active de l'amicale à l'animation de la Commune et à la recherche de financements propres. Pour 2015 la subvention proposée est de 45 000 €. Son montant étant supérieur à 23 000 €, elle doit faire l'objet d'une convention d'une durée d'une année entre la Commune et l'APPM.
- Association de Lecture : le montant de la subvention accordée a pour objet de financer l'acquisition de nouveaux livres à hauteur de 6 300 €, pour le reste elle sert à financer les frais du personnel communal mis à disposition de l'association. Une convention annuelle doit aussi être signée, le montant atteignant 23 870 €.

NOM ASSOCIATION	Montant	OBJET
ALFA3A	194 590 €	Subvention fonctionnement
APPM	45 000 €	Subvention fonctionnement
ASSOCIATION DE LECTURE	23 870 €	Subvention fonctionnement

M. COIN propose au Conseil de délibérer sur ces propositions et d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions.

*Délibération : vote oui à l'unanimité sauf pour la subvention à l'APPM par 27 voix pour et 2 abstentions (JP. LAURENSON et M. KUNG).*

## **9. NOUVELLE ECOLE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ BATIMENTS**

M. COIN expose au Conseil que par délibérations le Conseil municipal a approuvé la construction d'un troisième groupe scolaire, zone des Acculats, et a engagé les études avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle qu'un appel d'offres ouvert a été organisé, afin d'attribuer les 4 marchés relatifs aux travaux de VRD, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), le Conseil municipal, par délibération n° 06-12/2014 du 02/12/2014, a attribué ces marchés pour un montant total de 1 290 304,55 € HT.

Il explique qu'un appel d'offres ouvert a été organisé ultérieurement, conformément aux dispositions des articles 33 3<sup>ème</sup> alinéa et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin d'attribuer les marchés relatifs aux travaux de bâtiment.

Après examen du rapport d'analyse des candidatures établi par NOVADE SAS, mandataire de la Commune, et du rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre, la CAO a décidé, le 19 février 2015, d'attribuer les marchés selon les dispositions ci-après exposées :

Numéro de lot et intitulé	Nom de l'entreprise/du groupement attributaire	Montant du marché (€ HT)	Options retenues (pour les lots concernés) (€ HT)
Lot n° 02 « Gros œuvre »	GTA	1 287 444,95	
Lot n° 03 « Façade et charpente bois »	LIFTEAM	1 401 838,23	Option non retenue
Lot n° 04 « Couverture - Viture - Zinguerie »	SAS GEORGES PLANTAZ ET FILS	544 105,00	
Lot n° 05 « Etanchéité »	PROTECTUM	363 847,00	
Lot n° 06 « Menuiseries extérieures bois »	DAUPHINOISE DE MENUISERIE	194 999,00	
Lot n° 07 « Menuiseries extérieures aluminium »	ATELIER DE LA MENUISERIE	28 197,81	
Lot n° 08 « Protection solaire »	OFB	82 746,00	Option non retenue
Lot n° 09 « Serrurerie »	ATELIER DE LA MENUISERIE	88 509,96	
Lot n° 10 « Plomberie - Chauffage - Ventilation »	SETO	643 955,00	
Lot n° 11 « Electricité, courants forts et faibles »	GRANDCHAMP	359 228,90	
Lot n° 12 « Equipement de cuisine »	CUNY PROFESSIONNEL	85 995,00	
Lot n° 13 « Cloisons-Doublages-Plafonds fixes »	PONCET CONFORT DECOR	229 705,83	
Lot n° 14 « Menuiseries intérieures bois - Agencement »	DAUPHINOISE DE MENUISERIE	436 991,18 (marché de base)	12 900,23
Lot n° 15 « Chape - Chape béton ciré »	CDI	137 930,10	
Lot n° 16 « Carrelage - Faïence »	SOL SYSTEM	81 111,50	
Lot n° 17 « Sols souples »	PEROTTO	144 965,52	
Lot n° 18 « Faux plafonds »	BONGLET	204 903,62	
Lot n° 19 « Peintures intérieures / Revêtements muraux »	YAKUT	61 485,10	
Lot n° 20 « Ascenseurs »	SCHINDLER	20 480,00	
Lot n° 21 « Murs mobiles »	ALGAFLEX	9 505,00	

M. COIN précise que le montant total des marchés attribués (marchés de base + options) s'élève ainsi à 6 420 844,93 € HT.

Dans le cadre de cette opération, le montant total des marchés attribués (lots VRD + lots bâtiment) s'élève à 7 711 149,48 € HT.

Il propose de délibérer afin de mandater la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, pour signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout document s'y rapportant.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

#### **10. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE 3 TERRAINS DE TENNIS ET D'UN MUR D'ENTRAINEMENT : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE**

M. COIN expose au Conseil que dans le cadre du projet de réaménagement de 3 terrains de tennis et d'un mur d'entraînement, la Commune a lancé une consultation selon la procédure adaptée.

La Commission MAPA s'est réunie le 2 février 2015 pour ouvrir et examiner les candidatures. Après négociation et analyse des offres, elle s'est à nouveau réunie le 24 février 2015 et propose de retenir le candidat suivant :

<b>EIFFAGE TP Rhône Alpes Auvergne</b>	Offre de base	Option retenue Dépose et repose chalet	<b>TOTAL HT</b>
Tranche Ferme	244 989.80 €		244 989.80 €
Tranche Conditionnelle 1 Viabilité Club House	26 525.84 €	4 412.25 €	30 938.09 €
Tranche Conditionnelle 2 Eclairage	40 514.79 €		40 514.79 €
<b>TOTAL HT</b>	312 030.43 €	4 412.25 €	316 442.68 €

M. COIN propose au Conseil de délibérer afin :

- d'attribuer le marché de travaux de réaménagement de 3 terrains de tennis et d'un mur d'entraînement à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Rhône Alpes Auvergne aux conditions précitées,
- de mandater la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer le marché correspondant ainsi que tous documents afférents.

*Délibération : vote oui par 24 voix pour, 2 voix contre (R.SUSS, L. BERONJA) et 3 abstentions (M. KUNG, M. CERAMI, C. PABON).*

#### **11. CO-FINANCEMENT ATTENTES EAUX PLUVIALES : CONVENTION DE MANDAT CCPG / COMMUNE**

E. IMOBERSTEG explique au Conseil que la CCPG, ayant constaté de nombreuses non conformités de branchements privés d'assainissement, a estimé nécessaire de privilégier la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales afin de maintenir le débit d'étiage des rivières gessiennes.

Il précise que le bon raccordement des parties privatives des habitations garantit un bon fonctionnement des collecteurs publics, préserve l'environnement et évite une pollution du milieu naturel.

Pour atteindre ces objectifs et permettre aux usagers concernés de mettre en conformité leurs branchements privés, la CCPG propose de mettre à leur disposition une attente d'eaux pluviales raccordée aux réseaux communaux.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 20/11/2014, la CCPG a approuvé les dispositions relatives aux financements des attentes eaux pluviales qui seraient pris en charge à 50 % par la CCPG et à 50 % par la Commune. Pour Prévessin-Moëns, le



montant annuel hors taxes prévisionnel s'élève à 5 000 €. E. IMOBERSTEG précise que ce financement est exclusivement limité aux immeubles situés au droit des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales préexistants.

Il ajoute qu'aucune dépense ne sera engagée sans l'aval de la Commune ou de son représentant.

La CCPG propose la passation d'une convention de mandat qui reprend les dispositions précitées et fixe les modalités de recouvrement de la quote-part prévisionnelle communale en fonction du nombre réel d'attentes installées. Cette convention sera conclue pour une année renouvelable deux fois sauf décision contraire de l'une ou l'autre partie.

A la question de JL. BOUDRY, Mme la Maire répond que la CCPG ne prend pas à sa charge la totalité du financement car la compétence eaux pluviales est à la charge de la Commune.

*Délibération : par 28 voix pour et une abstention (JL. BOUDRY), le Conseil municipal :*

- *approuve la passation d'une convention de mandat entre la Commune et la CCPG selon les conditions précitées ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.*

## **12. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR SERVICES ADMINISTRATIFS - DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

Mme la Maire expose au Conseil que le dispositif « emplois d'avenir » a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, et peu ou pas qualifiés. Ces contrats sont des CDD d'une durée minimale de 12 mois et maximale de 36 mois, qui bénéficient de l'aide de l'Etat (75 % du taux horaire brut du S.M.I.C) et s'accompagnent d'exonération de charges patronales et de sécurité sociale. Le coût annuel d'un emploi d'avenir pour la collectivité est de l'ordre de 7 000 €.

Elle rappelle que dans une logique, à la fois d'accompagnement d'un jeune vers l'acquisition d'une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle mais aussi de réponse à la charge de travail des services et aux besoins des administrés, la collectivité a déjà engagé deux jeunes en emploi d'avenir, respectivement sur des postes d'agent d'accueil et d'agent d'entretien polyvalent.

Suite à des réorganisations de services intervenus en 2014 mais aussi à l'évolution de la population, il apparaît indispensable, pour assurer une continuité de service et maintenir l'amplitude d'ouverture au public, de renforcer les secteurs accueil, mais également bibliothèque.

Considérant qu'un poste d'agent chargé d'accueil à la Mairie et à la Bibliothèque pourrait être adapté pour un jeune éligible à ce dispositif, et dans un souci de maîtrise budgétaire, il est proposé de créer un nouveau poste d'emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour la Direction des Services à la Population.

Elle propose au Conseil municipal de créer un emploi d'avenir pour les services administratifs à compter du 01/04/2015 et de la mandater, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour :

- signer le contrat et tous documents afférents ;
- solliciter les financements prévus par ce dispositif ainsi que toute subvention complémentaire éventuelle.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

## **13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant

**14. DIVERS**

Mme la Maire souligne l'important travail effectué pour le recensement communal, coordonné par la directrice de l'urbanisme et adresse ses félicitations pour le travail accompli.

La séance a été levée à 22h45.

\*\*\*\*\*

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 7 avril 2015.